



Numéro de l'acte	2015-211-URBJB
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

QUESTION N°2015-211

CIMETIERE : Demande de substitution de concession A2 N° 005

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

M et Mme LIBESSART BROUTEL Serge et Camille demeurant 53 Avenue François Mitterrand à ARQUES (Pas de Calais) propriétaires de la concession A2 N°005 sollicitent, pour raisons familiales, la substitution de la concession à M et Mme DOURDENT FLANDRIN Michel et Lucienne demeurant 41 Avenue François Mitterrand à ARQUES (Pas de Calais) qui acceptent la proposition.

Il s'agit d'une concession vide délivrée à perpétuité sise dans le Cimetière Communal d'Arques, d'une surface au sol de 2.25 m², Section A2 - parcelle n° 005 – titre de concession n° 2768 du 30 mars 1979.

L'enquête menée par les Services Municipaux a révélé la parfaite légitimité de la demande formulée qui ne dissimule aucune préoccupation mercantile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à cette demande,
- d'autoriser la substitution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT